

5.11 Tableau des délégations en cours de validité

Le tableau ci-dessous récapitule les délégations en cours de validité accordées par les actionnaires lors des Assemblées Générales des 28 avril 2021 et 28 avril 2022 :

Date AGM (n° de la résolution)	Nature de l'autorisation	Durée et expiration	Montant autorisé (en nominal ou % du capital)	Utilisations en 2022	% du capital ⁽³⁾
28/04/2022 (Résolution n° 25)	Autorisation d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions (prix maximum d'achat par action autorisé : 150 euros) dans la limite de 10% du capital. ⁽¹⁾	18 mois (27 octobre 2023)	10 % du capital	2 569 446 ⁽²⁾	3,24%
28/04/2021 (Résolution n° 15)	Autorisation de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions. ⁽¹⁾	26 mois (27 juin 2023)	10 % du capital	-	-
28/04/2022 (Résolution n° 26)	Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport.	26 mois (27 juin 2024)	2 000 000 000 euros	-	-
28/04/2022 (Résolution n° 27)	Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (utilisable en dehors des périodes d'offres publiques).	26 mois (27 juin 2024)	120 000 000 euros	-	-
28/04/2022 (Résolution n° 28)	Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public autre que celle visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier, ou dans le cadre d'une offre publique comportant une composante d'échange (utilisable en dehors des périodes d'offres publiques)	26 mois (27 juin 2024)	24 000 000 euros	-	-
28/04/2022 (Résolution n° 29)	Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier (utilisable en dehors des périodes d'offres publiques)	26 mois (27 juin 2024)	10 % du capital	-	-
28/04/2022 (Résolution n° 30)	Autorisation au Directoire en cas d'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, sans droit préférentiel de souscription, de fixer librement le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital social.	26 mois (27 juin 2024)	10 % du capital	-	-
28/04/2022 (Résolution n° 31)	Autorisation au Directoire d'augmenter le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas de demande excédentaire.	26 mois (27 juin 2024)	15 % de l'émission initiale	-	-
28/04/2022 (Résolution n° 32)	Délégation de pouvoirs au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société (utilisable en dehors des périodes d'offres publiques)	26 mois (27 juin 2024)	10 % du capital	-	-
28/04/2022 (Résolution n° 33)	Délégation de compétence relative à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservée aux adhérents d'un PEE, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de ces derniers.	26 mois (27 juin 2024)	2 000 000 euros	-	-
28/04/2022 (Résolution n° 35)	Autorisation au Directoire de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés liées.	38 mois (27 juin 2025)	3 % du capital	-	-
28/04/2022 (Résolution n° 36)	Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés liées.	38 mois (27 juin 2025)	1,5 % du capital	-	-
Délégations accordées par les actionnaires en avril 2021 et expirées le 27 avril 2022.					
28/04/2021 (résolution n°17)	Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés liées.	12 mois (27 avril 2022)	1% du capital	563 332 ⁽⁴⁾	0,71% ⁽⁵⁾

(1) Renouvellement soumis à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 26 avril 2023.

(2) Dont 349 897 actions au titre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 28 avril 2021 aux termes de sa 14^{ème} résolution et 2 219 549 actions au titre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 28 avril 2022 aux termes de sa 25^{ème} résolution.

(3) Avant ajustement et en pourcentage du capital au 31 décembre 2022.

(4) Chiffre ajusté des pertes de droits consécutives à des départs de salariés mais non ajusté des opérations sur le capital.

(5) Pourcentage sur la durée de l'autorisation, ajusté des départs de salariés mais non ajusté des opérations sur le capital.